

Province de Québec
Municipalité du village de Kingsbury

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 7 novembre 2023 à 19h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Pierre Bail, conseiller,
Myriam Baum, conseillère,
Suzanne Bédard, conseillère,
Claire Morazain, conseillère
Marc Saumier, conseiller,
formant ainsi quorum sous la présidence de la mairesse Martha Hervieux.

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Sont absents :

Tommy Vaillancourt, conseiller

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés à 19h00 par la mairesse Martha Hervieux. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2023-11-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 15. Varia les items suivants :

- 15.1 Vente de débarras
- 15.2 Calendrier 2024

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Présentation du CAB Richmond/ Table de concertation des aînés
Présentation de Laurent Frey pour le Pays de l'Ardoise
Première période de questions (10 minutes)
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023
5. Finances
 - 5.1 Budget
 - 5.2 TECQ
 - 5.3 Contrat de Chantal Coutu, directrice générale
 - 5.4 Infotech – Impression des comptes de taxes 2024
 - 5.5 Remboursement des frais de déplacement
 - 5.6 Audits
6. Suivis
 - 6.1 Taxes en souffrance
 - 6.2 Règlement no 149 sur la rémunération des élus
 - 6.3 Activité film Maison de la famille les arbrisseaux

7. Correspondances

- 7.1 CDC – Adhésion pour accès aux formations
- 7.2 Appui à la résolution de la MRC de Mékinac : PVAL
- 7.3 Panier de Noël – demande de contribution
- 7.4 L25 – Protection des informations personnelles
- 7.5 Musée de l'Ardoise – demande d'aide financière 2024
- 7.6 Appui à la Ville de Percé – Appel du jugement de la Cour supérieure du Québec invalidant son règlement imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales
- 7.7 Cadrin – Équilibrage du rôle d'évaluation financière Triennal 2025-2026-2027

8. Sécurité publique

- 8.1 Politique CNESST

9. Transport (voirie)

- 9.1 Trans-Appel

10. Hygiène du milieu (aqueduc et égout)

11. Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Résolution pour une demande de dérogation mineure pour le lot 3 510 536 (profondeur du lot)
- 11.2 Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15
- 11.3 Emploi d'été
- 11.4 Contrat 2024 de l'inspecteur et urbaniste M. Sylvain Demers
- 11.5 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2024 de la MRC du Val-Saint-François

12. Loisirs et culture

- 12.1 Centre de Ski de fond de Richmond-Melbourne - Partenariat

13. Rapport des comités

- 13.1 CPIK
- 13.2 Comité terrain de jeux – Présentation du projet
- 13.3 Comité 3000\$/Salle communautaire - Fournisseur

14. MRC du VSF

- 14.1 Avis public pour le règlement 2023-01 – Schéma d'aménagement

15. Varia

- 15.1 Ventes de débarras
- 15.2 Adoption du calendrier des séances 2024

16. Deuxième période de questions (10 minutes)

17. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

3. Présentation de Julie Miller du CAB Richmond/ Table de concertation des aînés

**Présentation de Laurent Frey pour le Pays de l'Ardoise
Première période de questions (10 minutes)**

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023.

Les élu.e.s ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023,
il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. Finances

5.1 Budget

2023-11-03

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 94 103,66\$ pour octobre 2023.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèqu e	Qui	Quoi	Montant
Desj.	Sylvain Demers	Service septembre 2023	237,13
Desj.	Eurofins Enviro	Analyse eaux usées	189,71
		Analyses eaux potables	170,74
Desj.	Gouvernement	Remise TPS-TVQ	676,78
Desj.	Bell Canada	Télémetrie	255,15
Desj.	SPA	Service octobre 2023	88,06
Desj.	Cooptel	Internet bureau	143,08
Desj.	Gaudreau env.	Tonnage/ collectes sept. 23	826,29
Desj.	Visa	Michel Mailhot oct. 2023	180,26
Desj.	Visa	Directrice générale	12,44
Desj.	Gouv. Fed.	DAS fédéral	514,85
Desj.	Gouv. Prov	DAS Provincial	1 450,39
Desj.	Mun. Kingsbury	Paye Élus et employés oct.	5 694,67
Desj.	Buropro	Copie et imprimante aout-oct.	121,26
8394	Hydro-Québec		1 860,80
8395	Mun. Ulverton	Dépenses congrès maires 23	460,94
8396	Laforest Nova Aqua	Études des puits	1 568,26
CIBC	Égout	Remb. dette capitale	64 100,00
CIBC	Égout	Remb. dette intérêt	15 552,85
Total			94 103,66

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois d'octobre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus Desjardins	Du 1 ^{er} au 31 octobre 2023	
Dépôt	Taxes 2023	5 262,32
Dépôt	Loyer CPIK octobre 23	9 427,30
Dépôt	Remb. Bombardier livre 125e.	575,00
Dépôt	MAMH PIQM	61 149,62
Total		76 414,24

Revenus CIBC	Du 1 ^{er} au 31 octobre 2023	
Dépôt		0,00
Total		

Soldes des comptes bancaires au 31 octobre 2023

CIBC	185 019,02
Desjardins	269 500,82
Total des liquidités CIBC et Desjardins au 31 octobre 2023	454 519,84

Chèques non encaissés, argent mis de côté au 31 octobre 2023

Chèques	2 029,20
Argent mis de côté	190 000,00
Total des montants mis de côté CIBC et Desjardins au 31 octobre 2023	192 029,20

5.2 TECQ

Après plusieurs démarches de la directrice générale, le dossier pour le changement de la télémétrie ne bougeait pas, mais lors d'une réunion la directrice générale s'est fait parler d'un procédé possible, donc le dossier reprend vie.

La municipalité a un montant de 10 000\$ d'autorisé par le PPA-CE. Comme les garde-fous de la rue Valley augmentent les frais du ponceau, la directrice a eu l'idée de faire la demande au gouvernement s'il est possible de changer le projet initial pour payer les garde-fous pour prendre cet argent qui aurait été perdu et en même temps diminuer la charge du ponceau en priorité 4, pour s'assurer du plus grand remboursement de TECQ possible.

2023-11-04

5.3 Contrat de Chantal Coutu, directrice générale

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le contrat suivant :

CONTRAT DE TRAVAIL

Poste de directrice générale et greffière-trésorière Municipalité du village de Kingsbury

ENTENTE INTERVENUE ENTRE
La Municipalité du village de Kingsbury
370 rue du Moulin, Kingsbury QC J0B 1X0
ici représentée par la mairesse Martha Hervieux (résolution # 2023-11-04)
ET
Chantal Coutu
domiciliée au 460 rue des Ormes, Kingsbury QC J0B 1X0

La résolution # 2023-11-04 adoptée le 7 novembre 2023 confirme le renouvellement du contrat de Chantal Coutu au poste de directrice générale et greffière-trésorière pour la Municipalité du village de Kingsbury à compter du 1^{er} novembre 2023.

Description des tâches :

La directrice générale doit s'acquitter des tâches prévues au Code municipal, tout en respectant les lois et normes en vigueur. Elle relèvera du conseil municipal et s'occupera de la gestion de la Municipalité avec rigueur, professionnalisme et intégrité.

Durée et horaire de travail :

Le contrat de travail est d'une durée de 24 mois débutant le 1^{er} novembre 2023 et se terminant le 31 octobre 2025.

Un horaire en mode hybride de 28 heures/semaine est prévu, dont 1 journée en présentiel au 370 rue du Moulin à Kingsbury, soit le mardi de 8 h à 16 h et les autres heures pouvant être travaillées au bureau et/ou en télétravail selon les besoins et les tâches à réaliser.

Lorsqu'il y a séances du conseil (1^{er} mardi du mois à 19h), le temps alloué à ces séances est soustrait des 28 heures/semaine. Il en est de même pour toutes les réunions auxquelles la directrice générale doit assister dans le cadre de ses fonctions. Toutefois, et dans la mesure du possible, il ne sera pas demandé à la directrice générale de participer à d'autres réunions en soirée.

L'employeur consent à ce que l'employée puisse cumuler des heures de travail. Celles-ci devront être consignées pour consultation par l'employeur au besoin. Attendu que l'employeur doit légalement accorder à l'employée une période de 30 minutes pour son repas, ce temps ne peut être cumulé comme des heures travaillées, même si l'employée dine sur son lieu de travail.

Les normes du travail (CNESST) s'appliquent au présent contrat de travail.

Adhésion à l'ADMQ, formation et congrès

Les frais d'adhésion à l'*Association des directeurs municipaux du Québec*, incluant l'assurance, seront défrayés par la municipalité.

Les frais de formation en lien avec les tâches de la directrice, ainsi que les frais d'inscription au colloque de zone de l'ADMQ et au congrès de l'ADMQ, seront acquittés par la municipalité. Les frais d'hébergement, de transport, de stationnement, ainsi que les repas non inclus dans les frais de formation et/ou de congrès (excluant les boissons alcoolisées) seront aussi remboursés à la directrice générale sur présentation des factures à raison des montants mentionnés sur le site du Conseil du trésor.

Rémunération et avantages sociaux :

À compter du 1^{er} novembre 2023, le salaire horaire sera établi à 32\$ l'heure et sera indexé annuellement, selon l'IPC, en janvier 2024 puis en janvier 2025.

La directrice générale aura droit de prendre 2 semaines de vacances de 28 heures au taux de 4%.

Considérant la flexibilité de l'horaire et le travail hybride tout au long de l'année, la période du 24 décembre au 1^{er} janvier inclusivement sera rémunérée à raison de 28 heures/semaine.

Les jours fériés, chômés et payés sont :

- Le 1^{er} janvier (Jour de l'An)
- Le 2 janvier (Lendemain du jour de l'An)
- Le Vendredi Saint et le Lundi de Pâques
- Le lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des Patriotes)
- Le 24 juin (Fête nationale)
- Le 1^{er} juillet (Fête du Canada)
- Le 1^{er} lundi de septembre (Fête du Travail)
- Le 2^e lundi d'octobre (Action de grâce)
- Le 24 décembre (Veille de Noël)
- Le 25 décembre (Jour de Noël)
- Le 26 décembre (Lendemain de Noël)
- Le 31 décembre (Veille du Jour de l'An)

Les jours fériés pourront être déplacés s'ils ont lieu durant une fin de semaine, soit le lundi ou le vendredi, au choix de l'employée.

La directrice générale aura droit à 25h par année de congés de maladie personnels et/ou parentaux rémunérés. Ces heures ne sont pas cumulables d'une année à l'autre, mais pourront être fractionnées au besoin.

Considérant que l'employée bénéficie d'une banque d'heures de congé de maladie et parentales et qu'elle peut travailler de son

domicile, l'employeur n'autorise pas la présence de ses enfants sur son lieu de travail.

Outils informatiques :

La Municipalité du village de Kingsbury fournit un ordinateur portable qui doit servir uniquement pour le travail en lien avec la Municipalité du Village de Kingsbury.

Clause de fin d'emploi :

Le présent contrat de travail pourra être résilié sans cause et unilatéralement, par l'employeur ou par l'employée, en respectant un préavis de 3 mois.

Ajouts :

Les parties peuvent convenir de modifications à la présente entente en ajoutant des annexes à ce contrat, pourvu que les 2 parties signent lesdites annexes afin de les valider.

5.4 Infotech – impression comptes de taxes 2024

2022-11-05

Attendu que la municipalité de Kingsbury doit donner le contrat à une tierce personne pour l'impression des comptes de taxes municipale;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l'unanimité.

Que la municipalité de Kingsbury accepte l'offre d'Infotech pour l'impression des comptes de taxes 2024 au montant de 5,25\$ du matricule, plus les taxes applicables, selon l'offre de service datée du 5 octobre 2023.

Que l'ajout d'un montant de 192,25\$ plus taxes applicables pour le transfert des données directement dans le nouveau système de comptabilité Sygem soit également accepté.

5.5 Remboursement des frais de déplacement

Le conseil est d'accord de suivre les normes du Conseil du trésor en vigueur.

5.6 Audits

Une lettre a été reçue de la firme DHM Comptable. La lettre a été signée par la mairesse, elle indique les obligations de l'auditeur et aussi ce décharge de ce qui ne relève par de leur travail.

2023-11-06

5.7 Accès à domicile

Attendu que la directrice générale n'a plus accès au portable de la municipalité en dehors du bureau depuis l'installation de Sygem et du rôle en ligne.

Attendu que dans son contrat il est spécifié de fournir les équipements nécessaires pour son travail.

Attendu qu'elle a droit de faire du travail à domicile

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail appuyé par la conseillère Suzanne Bédard et résolu à l'unanimité.

Que la directrice générale fasse appel à la firme TECH-NIC réseau conseil pour avoir une connexion à distance.

Que le conseil ait approuvé les dépenses qui seront liées à cette connexion.

6. Suivis

6.1 Taxes en souffrance

La municipalité a récupéré un montant de 146\$ en septembre 2023 pour le paiement de taxes de 2022. Il reste moins de 400\$ à recevoir pour les années précédentes. Pour les quatre versements de 2023, il y a 12 retardataires pour le moment.

6.2 Règlement no 149 sur la rémunération des élus

Une copie a été envoyée par courriel et une copie papier a été donnée aux conseillers.ères en octobre.

Ce dossier sera discuté en huis clos lors de la première rencontre de budget le 14 novembre 2023 13h30.

6.3 Activité film Maison de la famille les Arbrisseaux

La soirée cinéma sera le 26 janvier 2024, 18h à la salle communautaire

7. Correspondances

7.1 CDC – Adhésion pour accès aux Formations

La municipalité a reçu une offre d'adhésion au montant de 100\$, pour avoir accès à plusieurs formations gratuites.

Le conseil refuse de s'adhérer.

7.2 Appui à la résolution de la MRC de Mékinac - PVAL

Lettre 2.1 MRC de Mékinac – Transmission de la résolution numéro 23-08-201 – demande au ministère des Transports du Québec de modifier une exigence des modalités d'application pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Résolution :

ATTENDU le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien;

ATTENDU QUE l'objectif visé par ce programme est d'assister les municipalités dans l'entretien courant et préventif du réseau routier local de niveaux 1 et 2 provenant de l'inventaire transmis par le ministère des Transports dont elles ont eu la responsabilité en 1993 après la décentralisation;

ATTENDU QUE les modalités d'application 2021-2024 du volet Entretien comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les deux tiers de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

ATTENDU QUE le coût d'entretien des chemins d'hiver a explosé les dernières années;

ATTENDU QUE les municipalités connaissent très bien leur réalité et sont en mesure d'évaluer les priorités d'intervention sur leurs réseaux routiers;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l'unanimité

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'enlever cette nouvelle exigence et de redonner aux municipalités l'autonomie dans le choix des investissements à réaliser sur leurs réseaux routiers de niveaux 1 et 2;

DE transmettre une copie de la résolution à madame Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, aux députés provinciaux (monsieur

2023-11-07

André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques) ainsi qu'aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée.

7.3 Panier de Noël – demande de contribution

La demande de contribution pour les paniers de Noël a été reçue, le montant de 250\$ de prévu au budget sera remis au Comité des Paniers de Noël

7.4 Loi 25 – sur la protection des renseignements personnels

Pour se conformer le plus possible à la loi sur la protection des renseignements, il est demandé par la directrice générale :

De personnaliser le code du système d'alarme pour la mairesse Martha Hervieux et l'urbaniste Sylvain Demers qui ont actuellement le même code.

De mettre l'ancienne imprimante dans le bureau pour la mairesse et l'urbaniste/inspecteur.

De mettre une poignée qui barre entre les deux bureaux.

Que la mairesse Martha Hervieux remette la clé du bureau de la direction et qu'elle aille la clé de son bureau (commun avec l'urbaniste/inspecteur). Où que la municipalité fasse l'achat de classeur qui barre et seule la directrice générale aura la clé.

Prévoir une cybersécurité

Remis à plus tard.

7.5 Musée de l'Ardoise – demande d'aide financière 2024

Une demande a été reçue au montant de 500\$, en 2023 la municipalité a donnée 200\$. La demande sera revue en réunion de budget.

2023-11-08

7.6 Appui à la Ville de Percé – Appel du jugement de la Cour supérieure du Québec invalidant son règlement imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a adopté, le 28 septembre 2021, le *Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 575-2021 a été modifié par les Règlements numéro 581-2022, 590-2022 et 600-2022 adoptés respectivement le 8 février 2022, le 5 avril 2022 et le 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été adopté en vertu du nouveau pouvoir accordé aux municipalités par les articles 500.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 1000.6 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 575-2021 a fait l'objet d'une demande en nullité (contrôle judiciaire), laquelle a été déposée à la Cour supérieure du Québec le 2 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande en nullité a été entendue par la Cour supérieure les 17 et 18 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le jugement de la Cour supérieure a été rendu le 16 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE par ce jugement, le tribunal :

« [76] **DÉCLARE** le Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales nul, notamment du 28 septembre 2021 au 14 juin 2022, pour tous les commerçants tels que défini au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal;

[77] **DÉCLARE** le Règlement numéro 600-2022 modifiant le Règlement numéro 571-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales afin de modifier certaines dispositions nulles pour tous les commerçants telles que définies au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal; »;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement, tel que rédigé, compromet grandement le pouvoir de l'ensemble des municipalités du Québec de mettre en place des redevances réglementaires, quelles qu'elles soient;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a pris la décision d'inscrire ce jugement en appel;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a appuyé la Ville de Percé en déclarant « *La cause portée par la Ville de Percé est en effet cruciale, selon l'Union, car son issue pourrait entraîner des répercussions importantes quant à l'application des pouvoirs généraux en matière de redevance réglementaire, et ce, pour l'ensemble des municipalités québécoises.* »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches pour faire reconnaître la validité de son règlement imposant une redevance réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kingsbury est également d'avis que cette cause présente des enjeux d'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Bail, appuyé par et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité du village de Kingsbury :

Appuie la Ville de Percé dans ses démarches pour faire reconnaître la légalité de son règlement imposant une redevance touristique.

2023-11-09

7.7 Cadrin – Équilibrage du rôle d'évaluation financière Triennal 2025-2026-2027

Demande à la MRC du Val Saint-François de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennale 2025-2026-2027 de la Municipalité dans le cadre du mandat avec la société Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc.

ATTENDU QUE l'exercice financier 2024 correspond à la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité (rôle équilibré);

ATTENDU l'analyse de l'équité du rôle fait dans le cadre du dépôt des rôles par la société Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc.;

ATTENDU QUE le mandat actuel de la société Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc. avec la MRC du Val Saint-François inclut la confection d'un rôle équilibré pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Claire Morazain et résolu :

DE de demander à la MRC du Val Saint-François de mandater la

société Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc. pour procéder, dès 2024 à l'équilibrage du rôle triennal pour les années 2025-2026-2027, et d'en assumer le coût, puisqu'une équilibrage de rôle est déjà prévue au contrat accordé à la firme d'évaluation;

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Politique CNESST

Le dossier sera étudié, le conseil veut voir pour trouver une politique ailleurs et l'adapter à la réalité de la municipalité pour sauver les frais d'une firme externe.

9. TRANSPORT (voirie)

9.1 Trans-Appel

2023-11-10

Renouvellement de l'entente de service de transport adapté

ATTENDU l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

D'accepter :

QUE la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipuler initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel inc. l'organisation du service de transport adapté;

QUE la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2024, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors territoire (vers Sherbrooke);

Les prévisions budgétaires 2024 de Trans-Appel inc.;

D'adhérer au service pour l'année 2024 et de payer la contribution municipale établie à 5,39 \$ par personne, pour un montant total de 770,78 (population : 143);

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2024.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-11-11

11.1 Résolution pour une demande de dérogation mineure pour le lot 3 510 536 (profondeur du lot)

Attendu que la demande de dérogation mineure de Les Placements Bombardier Ltée a pour objectif de rendre le lot 3 510 536 conforme au niveau de sa profondeur;

Attendu que la demande de dérogation vise à déroger à la norme de la profondeur d'un lot situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau qui sera de 27,43 mètres au lieu de 45 mètres comme stipulé au règlement de lotissement numéro 122, dans la zone résidentielle (R-2);

Attendu que la création du lot a été faite en 1969 et il semble que le règlement de l'époque exigeait 90 pieds de profondeur;

Attendu que selon toute apparence, le lot était conforme à la réglementation de l'époque;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure pour une profondeur de lot de 27,43 mètres au lieu de 45 mètres comme stipulé au règlement de lotissement numéro 122.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu unanimement

D'accepter la demande de dérogation pour le lot 3 510 536

2023-11-12

11.2 Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15

Résolution d'engagement de la municipalité du village de Kingsbury d'agir concrètement dans le contexte de la COP15 pour vivre en harmonie avec la nature, arrêter le déclin de la nature et freiner la perte de biodiversité.

Considérant le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

Considérant qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

Considérant les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

Considérant que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à la majorité des conseillers présents

Que la municipalité s'engage :

À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier,

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire,

À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité,

À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030,

À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire,

À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation,

À viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030,

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

2023-11-13

11.3 Emploi d'été

Attendu qu'il est temps de remplir le formulaire de demande pour l'emploi d'été 2024

Attendu que la municipalité veut un employé durant l'été et la subvention pour payer la moitié du salaire.

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Claire Morazain et résolu à l'unanimité.

D'autoriser la directrice générale de remplir la demande de subvention pour 2024.

2023-11-14

11.4 Contrat 2024 de l'inspecteur et urbaniste M. Sylvain Demers

Attendu que le contrat de M. Sylvain Demers se termine au 31 décembre 2023;

Attendu que la municipalité de Kingsbury doit desservir les citoyens pour les services en urbanisme, en environnement et en inspection municipale;

Attendu que M. Sylvain Demers, urbaniste-conseil, a transmis une offre de service pour l'année 2024;

Attendu que la municipalité est satisfaite des services reçus par M. Sylvain Demers dans les années passées;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par la conseillère Claire Morazain

Que le contrat de M. Sylvain Demers soit renouvelé au montant de 60\$/h, pour l'offre de service en urbanisme, en environnement et en inspection municipale pour l'année 2024.

Que la municipalité accorde un maximum de 150 heures, pour desservir les citoyens en urbanisme et en inspection municipale

Que 50 heures supplémentaires soient accordées exclusivement pour la vérification de la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François qui est obligatoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-11-15

11.5 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2024 de la MRC du Val-Saint-François

Attendu que la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

Attendu que la municipalité du village de Kingsbury a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

Attendu que la municipalité du village de Kingsbury désire participer à cette entente aux conditions suivantes;

Ressource rédaction et support-conseil : 65 \$/heure

Ressource cartographie et support technique : 45 \$/heure

Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par le conseiller Marc Saumier

QUE la municipalité du village de Kingsbury adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité du village de Kingsbury réserve un montant de 155\$ pour l'année 2024 selon la répartition suivante : 1 heure pour la ressource rédaction et support-conseil et 2 heures pour la ressource cartographique et support technique.

Proposition adoptée à l'unanimité

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Centre de ski de fond Richmond-Melbourne

Le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne souhaite augmenter la présence des citoyennes, des citoyens et des familles de la région pour skier ou faire de la raquette cet hiver 2023-2024 sur nos pistes.

Ils souhaitent une entente de partenariat avec notre municipalité pour un montant maximal qu'on leur proposerait.

Cet argent pourrait comprendre par exemple, pour les citoyens de notre municipalité, une entrée gratuite ou une entrée selon un pourcentage soit pour une première visite au CSFRM ou soit pour plus d'une visite. Elle pourrait même comprendre de l'équipement gratuit ou selon un pourcentage. Cette année les enfants de moins de 15 ans seront acceptés gratuitement, équipements compris.

À la fin de la saison, le CSFRM nous enverrait une facture, comprenant un bilan avec le nom des citoyens, leur adresse et le montant à rembourser selon l'entente de partenariat.

Le conseil serait d'accord pour un partenariat, mais les termes ne sont pas clairs. Le conseiller Marc Saumier est nommé pour aller rencontrer le responsable et en savoir plus sur une entente plus précise.

13. Rapport des comités

13.1 CPIK

Rien de nouveau

13.2 Comité terrain de jeux

La directrice générale Chantal Coutu et la mairesse Martha Hervieux ont eu une rencontre zoom avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie le 18 octobre 2023, pour avoir plus d'information sur le programme PAFIRSPA et orienté les prochaines étapes du projet parc. Pour le moment, le budget du projet parc est de 130 000\$ divisé de cette façon : 66% pour le PAFIRSPA, 24% d'autre source gouvernementale ou autre, 10% de la municipalité et/ou donateur privé.

Des demandes de dons ont été faite à Fond Desjardins, Canton de Melbourne 5000\$, CNC pour un panneau comme celui que la municipalité a déjà pour la présentation des sentiers de l'Estrie.

Il reste à voir pour envoyer une demande à Hydro-Québec.

Martha Hervieux, mairesse et Chantal Coutu, directrice générale, ont rencontré la directrice générale Jacinthe Bourget de Saint-François-Xavier-de-Brompton le 1^{er} novembre 2023. Celle-ci a donné énormément de renseignements pertinents pour la suite du projet parc.

13.3 Comité 3000\$/ salle communautaire

Le comité se rencontrera en janvier 2024.

14. MRC du VSF

14.1 Avis public règlement 2023-01

Modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François

15. Varia

15.1 Vente de débarras

La date choisi est le 8 juin 2024, cette date sera inscrite
Mettre la date dans les informations au dos du calendrier

15.2 Adoption du calendrier des séances 2024

Le calendrier 2024 est remis aux membres du conseil

Attendu que les réunions du conseil continueront à se tenir le premier mardi de chaque mois à l'exception de celui de janvier 2024,

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par le conseiller Pierre Bail,

Que les séances du conseil municipales se tiennent aux dates suivantes :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - 9 janvier 2024 | - 2 juillet 2024 |
| - 6 février 2024 | - 6 août 2024 |
| - 5 mars 20234 | - 3 septembre 2024 |

- 2 avril 2024
- 7 mai 2024
- 4 juin 2024

- 1 octobre 2024
- 5 novembre 2024
- 3 décembre 2024

Que le calendrier fourni soit accepté pour les collectes de déchets, de recyclage et gros rebuts.

16. Deuxième période de questions (10 minutes)

2023-11-17

17. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard, que la présente séance soit levée à 22h08.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Martha Hervieux,
Mairesse

Chantal Coutu,
Directrice générale et greffière-trésorière